

tenue sous la présidence de Monsieur TERME, assisté(e)
de Monsieur PERNELLE et Monsieur JOUANNEAU, Conseillers
En présence de Madame DENYS, Rapporteure publique
Madame BEGUE, Greffière

14 heures 30

01)	DOSSIER N° 2403904	RAPPORTEUR: Monsieur Sébastien JOUANNEAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2023 portant refus de titre de séjour "conjoint de ressortissante française", obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, et fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître CALONNE Marie-Hélène
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
02)	DOSSIER N° 2402468	RAPPORTEUR: Monsieur Sébastien JOUANNEAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 22 février 2024 portant refus de titre de séjour mention "salarié", obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	SOCIETE D'AVOCATS INTERNATIONAL TAX PM (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
03)	DOSSIER N° 2310468	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic PERNELLE
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2023 portant refus de renouvellement d'une carte de séjour pluriannuelle mention "travailleur saisonnier" et de délivrance d'un titre de séjour mention "salarié", obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire pour une durée d'un an.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître ZAIRI Zouheir
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

14 heures 30

04)	DOSSIER N° 2306361	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic PERNELLE
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2023 portant refus de délivrance d'une carte de séjour temporaire mention "vie privée et familiale - raisons de santé", obligation de quitter le territoire français, refus d'octroi d'un délai de départ volontaire, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de 3 ans.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître DANSET-VERGOTEN Sophie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
05)	DOSSIER N° 2401729	RAPPORTEUR: Monsieur Sébastien JOUANNEAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite du préfet du Nord du 19 janvier 2023 portant refus d'enregistrement d'une demande de titre de séjour, refus de délivrance d'un dossier et refus de délivrance d'un récépissé de demande de titre de séjour.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître DANSET-VERGOTEN Sophie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
06)	DOSSIER N° 2408045	RAPPORTEUR: Monsieur Sébastien JOUANNEAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire, fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître DANSET-VERGOTEN Sophie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS

14 heures 30

07)	DOSSIER N° 2409957	RAPPORTEUR: Monsieur Sébastien JOUANNEAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 19 mars 2024 portant refus de titre de séjour mention "vie privée et familiale", obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement, et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître DANSET-VERGOTEN Sophie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
08)	DOSSIER N° 2407610	RAPPORTEUR: Monsieur David TERME
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 21 mars 2024 portant refus de titre de séjour "vie privée et familiale", obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, et fixant du pays de destination de la mesure d'éloignement.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître GOMMEAUX Julie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
09)	DOSSIER N° 2404566	RAPPORTEUR: Monsieur David TERME
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2024 portant rejet de sa demande d'admission exceptionnelle au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître MARSEILLE Héloïse (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS

14 heures 30

10)	DOSSIER N° 2404568	RAPPORTEUR: Monsieur David TERME
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2024 portant rejet de sa demande d'admission exceptionnelle au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître MARSEILLE Héloïse (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
11)	DOSSIER N° 2411305	RAPPORTEUR: Monsieur Sébastien JOUANNEAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2024 portant refus de titre vie privée et familiale, obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître LOKAMBA OMBA Michel
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
12)	DOSSIER N° 2402152	RAPPORTEUR: Monsieur Sébastien JOUANNEAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 27 février 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire, fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement et interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de 3 ans.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître BOUBAKER Bélinda ASSFAM – GROUPE SOS SOLIDARITÉS
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
Arrêté le 14/08/2025 Le président du tribunal		